



Le BILLET de JOINVILLE-ECOLOGIE

Juin 2007

Site : www.joinville-ecologie.org

Joinville Ecologie, 22 bis quai du Barrage, 94340 Joinville le Pont

Tel : 01 48 83 77 70

SAUVE QUI PEUT LA VILLE (Tous concernés !)

Riverains du quartier des Hauts de Joinville, habitants de Joinville, savez-vous que le 21 mars 2007 le Conseil Municipal a (enfin !) créé la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Hauts de Joinville, rue de Paris et place du 8 mai 1945 ?

En l'état actuel du projet, ce nouveau quartier compterait : d'une part 400 logements non aidés (34 000 m²), et 5000 m² de commerces ; d'autre part un programme d'équipements publics ambitieux (gymnase reconstruit, crèche, salle polyvalente culturelle et associative, salle de spectacle de 500 à 700 places, parking public souterrain de 300 places, et même une passerelle piétonne sur la Marne !). Les écologistes sont très sceptiques sur la réalisation effective de tous ces équipements pour la plupart bien nécessaires. Ne s'agira-t-il pas simplement « de faire passer la pilule » ? Nous dénonçons un programme injuste, car destiné exclusivement aux plus nantis. Pas de logements sociaux, Joinville a déjà son « Quota » ! Ne parlons même pas d'ateliers d'artistes ou de locaux destinés aux activités artisanales...

Même si certaines de nos demandes concernant une construction respectueuse de l'environnement semblent avoir été prises en compte par les élus, ce projet municipal doit respecter les principes d'une mise en oeuvre exigeante du développement durable. Il faut concevoir et réaliser un projet qui n'engendrera pas de regrets d'ici 20 ans et donc aller au delà des normes minimum d'aujourd'hui !

Nous proposons plus particulièrement trois cibles techniques dans le sens de l'écologie :

- Energie : l'ensemble de la zone doit consommer en moyenne 50 kWh/m²/an ce qui suppose une excellente isolation, une conception bioclimatique des bâtiments.
- Eau : des systèmes de récupération des eaux pluviales permettant l'arrosage des jardins et éventuellement l'alimentation des chasses d'eau des logements. Des équipements sanitaires économes en eau.
- Produits et procédés de construction respectueux de l'environnement.

Sur le plan de la vie sociale et des circulations, les bâtiments doivent être organisés de façon à favoriser les relations, privilégier l'espace public par rapport à l'espace privé, réaliser un suivi dans le fonctionnement des quartiers et il faut mieux étudier les circulations. Nous demandons le relogement sur zone des habitants actuels.

La ZAC est créée. Toutefois, avant sa réalisation une ENQUETE PUBLIQUE doit avoir lieu sous le contrôle d'un commissaire-enquêteur sans lien avec notre commune.

JOINVILLAIS, il vous sera possible de donner votre avis et d'infléchir ce projet dans le sens du Bien Commun !

Un projet bon pour tous les riverains comme pour les résidents, permettant à tous de vivre dans un environnement plus sain ... Rejoignez-nous pour éviter le fiasco habituel des opérations d'urbanisme à Joinville !

RENOVATIONS

Les mêmes exigences de qualité environnementale doivent apparaître dans les projets de rénovation, en particulier pour la résidence de la rue de Paris (et pourquoi pas la mairie ?).

Pour exemple cet immeuble de St Martin d'Hères près de Grenoble où ont été conciliés : gain de place, meilleurs éclairages et isolation, panneaux photovoltaïques sur le toit.



AVANT

APRES

ArchIMEDES St Martin d'Hères Tél. 04 67 73 89 07 www.archimedes.fr

**Une ville propre c'est tellement mieux.
Quand vous m'avez lu, passez moi à un voisin ou un ami.**

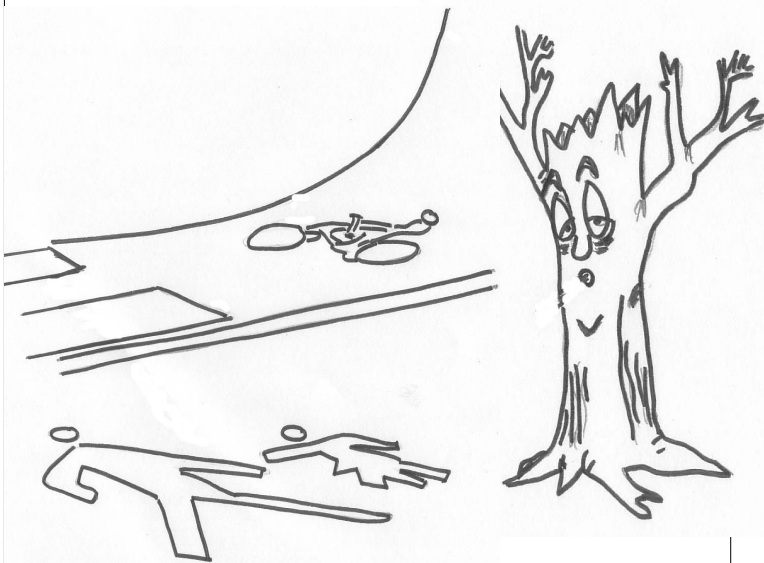


LIAISONS DOUCES et CIRCULATIONS

Les habitants de Joinville marchent et font du vélo, si le cadre de vie s'y prête et si des installations cohérentes le permettent : offre de transports en communs, trottoirs agréables, pistes cyclables respectées et signalétique claire. Demandons à notre municipalité :

> Quelques aménagements simples pour les cyclistes :

- Marquage au sol depuis la sortie du pont jusqu'en haut de la montée de la rue Jean Mermoz devant le RER.
- Marquage au sol de la traversée du pont devant le RER pour rejoindre la descente de la rue Mermoz.
- Installations de **parcs à vélos** dans la ville.
- Possibilité pour les vélos de circuler à double sens **le long des quais** : quai Gabriel Péri par exemple.
- Refus de passages piétons souterrains !!!



> Un engagement pour de grands travaux à venir :

- TVM **rue Charles Floquet** : aménagement de pistes cyclables et de trottoirs séparés pour faciliter les trajets vers les lycées de Saint Maur.
- Avenue Gallieni, **RN4**, avenue du général Leclerc : sécuriser la traversée de la chaussée et la circulation des vélos .
- Requalification de **la rue de Paris** :
 - une piste cyclable dans chaque sens,
 - une place centrale piétonne uniquement avec parking souterrain,
 - une organisation de la circulation en adéquation avec la fréquentation piétonne et automobile de ce quartier,
 - une offre de transports en commun fiables,
- Aménagement du **quai du barrage** et du quai Brossolette
- Offres de parking extérieurs pour limiter l'invasion des rues par les voitures : en bordure de l'autoroute, parking partagé près du RER.

JOINVILLE EMPOISONNE SES ENFANTS

La Municipalité a longtemps nié la pollution causée par des traitements « phytosanitaires » appliqués aux arbres d'alignement. Face aux produits chimiques, les services de la voirie étaient atteints de cécité volontaire !

Prenons les tilleuls, traités contre les acariens en juillet dernier à Polangis et Palissy. Les pulvérisations nocturnes ont largement débordé sur les jardins privés. Peu après, plusieurs personnes ont été victimes de sérieuses irritations cutanées, voire d'eczémas, par exemple en taillant leur haie.

Le sous-traitant de la Mairie a alors affirmé avoir utilisé du « Penstyl 600 Flow », dont le principe actif est le cyhexatin. Or ce produit est reconnu comme assez nocif, même par le Ministère de l'Agriculture ! Irritant pour les yeux et la peau, il peut entraîner une sensibilisation cutanée retardée. Dangereux pour les organismes aquatiques, on recommande de ne pas l'utiliser à moins de 100 mètres d'un cours d'eau. Et du cyhexatin a été pulvérisé à proximité immédiate de la Marne et du petit bras de Polangis ! Nous n'avons pas retrouvé de données scientifiques sur les éventuelles intoxications aiguës générales par ingestion ou inhalation. Pas étonnant : la grande majorité des produits chimiques sont très insuffisamment testés avant leur mise sur le marché. Signalons enfin que pour l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la DJA (Dose Journalière Admissible) est fixée depuis longtemps à 0,007 mg/kg/jour (un demi-milligramme par personne).

Les élus écologistes ayant protesté lors d'un Conseil Municipal, le sous-traitant prétend maintenant avoir utilisé du « Pride Ultra », à base de fenazaquin, supposé inoffensif. Mais ce produit est en fait aussi dangereux que l'autre ! Certes, ses risques sont encore moins bien connus, mais on sait déjà qu'il est tout aussi irritant, et nocif pour la faune aquatique. D'ailleurs sa DJA est encore plus faible (0,005 mg/kg/jour).

Les tilleuls ne sont qu'un exemple. Les peupliers sont traités avec un fongicide, le systhane. Quand au désherbage des trottoirs, il est effectué à l'Aikido (sic), dont le principe actif est le flazasulfuron, lui aussi très toxique pour le milieu aquatique (et vive le festival de l'Oh !). Le désherbage manuel est pourtant pratiqué dans bien des communes de région parisienne ...

Déjà, il y a des années, l'épandage d'un herbicide surdosé avait entraîné la mort de centaines d'arbres. Respecter la loi ne suffit pas ! Il faut rechercher les risques associés aux substances qu'on envisage d'utiliser, contrôler les sous-traitants, et surtout renoncer aux produits chimiques chaque fois qu'une alternative existe, comme c'est le cas avec la lutte biologique. C'est ce que fera la Municipalité ... si elle est un peu sincère dans le souci qu'elle affiche pour l'environnement !

Pour plus de précisions et pour nous contacter :

notre site : **www.joinville-ecologie.org**

Internet